

QUÉBEC
VILLE DE CHAMBLY

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

Avis public est par les présentes donné, par la soussignée, que lors d'une prochaine assemblée du conseil municipal de la Ville de Chambly qui se tiendra le 18 mars 2025, au Pôle culturel de Chambly situé au 1625, boulevard De Périgny à Chambly, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure au 1793, avenue Bourgogne, visant à permettre une opération cadastrale touchant également les propriétés au 1791 et 1787, avenue Bourgogne. La demande vise les éléments suivants :
 1. Les terrains riverains ont une profondeur de 33 mètres au lieu de 45 mètres.
 2. Le lotissement proposé rend également non-conforme un bâtiment existant, soit le garage détaché.
 3. Le garage détaché se retrouve en marge avant au lieu d'en marge arrière ou latérale. Sa marge de recul est réduite à moins de 1,5 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

DONNÉ À CHAMBLY
Ce 28 février 2025



M^e Nancy Poirier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

DÉROGATION MINEURE 1793, avenue Bourgogne

Je, soussignée, M^e Nancy Poirier, greffière de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office, que j'ai fait publier l'avis ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 28 février 2025.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 28^e jour du mois de février 2025.



La greffière de la Ville,
Me Nancy Poirier